

## CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, à l'exclusion de tout autre disposition, à toute inscription d'un participant à un congrès (Biennale des territoires 2019) organisé par le Cerema, centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, dont le siret est 13001831000016, dont le siège social se situe sis 25, avenue François Mitterrand – CS 92803 – 69674 Bron Cedex, représenté par Monsieur Pascal BERTEAUD en sa qualité de Directeur Général.

Le fait de s'inscrire à un événement, en ligne ou en retournant le bulletin d'inscription dûment rempli, implique une acceptation sans réserve et, dans leur intégralité, des présentes conditions générales de vente.

Le CEREMA se réserve le droit de modifier les termes des présentes conditions. Seules les conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription s'appliqueront à l'inscription concernée.

- **Inscription nominative** : L'inscription est individuelle, nominative et non cessible. En aucun cas elle ne peut être échangée ou cédée en cas d'absence du participant.
- **Modalités de l'inscription** : Les inscriptions peuvent se faire :
  - En ligne sur le site [www.biennaledesterritoires.fr](http://www.biennaledesterritoires.fr)
  - En complétant le bulletin d'inscription téléchargeable également sur le site
  - Directement sur site au Beffroi, lors de l'événement (attention, les places aux ateliers étant limitées, nous vous conseillons une inscription anticipée via le formulaire en ligne)
- **Montant des droits d'inscription** : Il correspond à la grille tarifaire et statut au moment du règlement. La date de l'envoi du paiement (cachet de la poste faisant foi) détermine le montant des droits d'inscription. Tout paiement non conforme au statut entraîne l'annulation de l'inscription.
- **Validation de l'inscription** : Le bulletin d'inscription dûment complété reste le seul support « contractuel », il doit être accompagné du règlement ou confirmé officiellement « Prise en Charge » pour être accepté ; le cachet de la poste faisant foi pour sa validité en cas de clôture des inscriptions.  
Tout changement de nom est considéré comme une annulation et donnera lieu à une nouvelle inscription payante au tarif en vigueur.
- **Paiement de l'inscription** : Tout paiement doit être effectué immédiatement et identifié crédité pour être validé. Pour tout paiement par virement, par CB ou chèque bancaire, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires après votre inscription pour nous faire parvenir votre règlement. En cas de non réception de votre paiement dans les délais fixés, votre inscription sera automatiquement annulée.
- **Confirmation d'inscription** : La confirmation auprès du participant se fait uniquement par e-mail pour chaque bulletin d'inscription. Vérifiez que votre adresse électronique soit bien mentionnée et lisible.  
En aucun cas la même adresse électronique ne peut être utilisée sur plusieurs inscriptions.  
Tout dossier « incomplet » ne sera pas traité et pris en considération en cas de clôture des inscriptions.
- **Prise en charge** : Est considérée comme prise en charge, toute inscription réglée par une administration publique, une société ou tout autre règlement n'étant pas émis personnellement par le participant lui-même.
  - Chaque bénéficiaire devra être identifié précisément avec une adresse électronique individuelle servant d'identifiant unique.

- Facture : elle est émise sur les bases d'une facturation HT majorée de la TVA en vigueur.
- **Inscription non validée** : Le bulletin d'inscription non complété avec une adresse électronique manquante ne pourra être pris en considération, il sera mis en instance et « non prioritaire » en cas de clôture.
- **Clôture des inscriptions** : La date sera communiquée sur le site [www.biennaledesterritoires.fr](http://www.biennaledesterritoires.fr).  
Toutefois, dès que la capacité d'accueil est atteinte, la clôture est envisageable à tout moment et sans préavis. Les inscriptions reçues après cette date seront refusées (cachet de la poste faisant foi).  
Après la date de clôture le bulletin ne sera pas retourné à l'expéditeur ; le chèque sera annulé par nos soins.
- **Inscription sur place** : Dans le cas où l'inscription sur place est possible, son prix correspond au tarif en vigueur à la date de l'événement. Les inscriptions non régularisées avant la manifestation seront également majorées.
- **Badge nominatif** : Sur présentation de l'accusé réception et d'une pièce d'identité, un badge nominatif est remis au participant dès son arrivée sur les lieux le jour de l'événement. Le badge d'accès est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée de l'événement. L'organisateur se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'événement afin de s'assurer que celle-ci correspond à l'identité du porteur du badge.
- **Droit de rétractation** : Le participant dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 14 jour calendaire, à compter de la confirmation de commande, sans avoir à justifier d'un motif.  
Le participant qui souhaite user de son droit de rétractation doit le notifier, dans les délais légaux indiqués ci-dessus, en renvoyant le formulaire type joint en fin des présentes conditions générales de vente par écrit (fax, courrier, e-mail : [contact@biennaledesterritoires.fr](mailto:contact@biennaledesterritoires.fr)) à l'agence eko Events.  
Le prix de l'inscription lui sera alors remboursé, s'il avait été encaissé, dans un délai maximal de 14 jours.  
En confirmant sa commande moins de 14 jours calendaires avant le début de l'événement, le participant accepte que l'exécution de la prestation de service commence avant la fin du délai de rétractation et renonce expressément à son droit de rétractation.
- **Annulation** : Dans le cas où le délai de rétractation susvisé serait expiré, le participant souhaitant annuler sa participation à l'événement, les conditions d'annulation ci-dessous s'appliqueraient :  
Toute demande doit être envoyée par écrit (fax, courrier, e-mail : [contact@biennaledesterritoires.fr](mailto:contact@biennaledesterritoires.fr)) à l'agence eko Events.  
Les remboursements éventuels seront effectués après la manifestation, déduction faite des frais de dossier (30 euros).
- **Remboursement** : Dans le cas où le délai de rétractation susvisé serait expiré, aucun remboursement ne sera effectué à moins de 30 jours calendaires de l'événement. Le comité d'organisation ne peut être tenu responsable des perturbations, grèves ou toutes manifestations extérieures pouvant empêcher la présence de l'intéressé et/ou entraîner l'annulation de l'événement.
- **Virement bancaire** : Celui-ci doit être clairement identifié en indiquant le nom et prénom du participant. Les frais de virement sont à la charge de l'intéressé. En cas de frais supportés par l'organisation, ils seront refacturés et majorés des frais de dossiers.
- **Carte bancaire** : Le participant doit s'assurer auprès de sa banque que la transaction sera acceptée. En cas d'échec de cette dernière, dès la 2<sup>ème</sup> tentative, des frais bancaires d'un montant de 5 % du prix de l'inscription seront facturés au participant.

- **Droit à l'image :** Toute photographie prise lors du congrès, sur laquelle vous pourriez apparaître pourra être exploitée par les organisateurs.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de suivi de clientèle.

Le destinataire des données est le Cerema.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [contact@biennaledesterritoires.fr](mailto:contact@biennaledesterritoires.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Cerema est enregistré à la CNIL sous le n° 215 16 36.

---

## FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

NOM : ..... Prénom : .....

Établissement : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....@.....

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Inscription au Congrès : .....

*(Nom du Congrès à compléter par le participant)*

Référence de la commande : .....

*(Référence communiquée lors de votre inscription)*

Date : ..... Signature : .....

---

Formulaire de rétractation à compléter et à retourner par courrier à :  
Eko Events – Biennale des territoires – 41 rue des Dames – 75017 Paris  
Ou par e-mail : [contact@biennaledesterritoires.fr](mailto:contact@biennaledesterritoires.fr)

**Conditions générales mises à jour le 11/02/19**